

VOUS ÊTES ICI : [A LA UNE](#) » [PASCAL ALIX DONNE UNE NOUVELLE IMPULSION À VIRTUALEGIS](#)

Pascal Alix donne une nouvelle impulsion à VirtuaLegis

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 07:26 ARNAUD DUMOURIER



J'aime 35

Partager



Pascal Alix donne une nouvelle impulsion à VirtuaLegis, cabinet désormais dédié aux technologies de l'information.

Virtualegis recentre son activité sur les technologies de l'information et la protection des données personnelles.

Fondé par Pascal Alix à la fin des années 1990, VirtuaLegis, cabinet d'avocats qui exerçait son activité notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), mais pas uniquement, prend un nouveau départ en se spécialisant définitivement dans les technologies de l'information et la protection des données personnelles.

Le cabinet qui conseille principalement des PME dans le domaine de l'édition (édition de contenus ou logiciels) exerce son activité en tant que conseil dans le domaine des nouvelles technologies, conseil en matière Informatique et Libertés, en tant que Correspondants Informatique et Libertés (CIL) mais aussi en tant que conseil sur des projets de Startup.

Rédaction de contrats, Informatique et libertés, Innovation...

En matière de conseil dans le domaine des TIC, le cabinet intervient dans la rédaction de contrats plus ou moins complexes, franco-français ou internationaux, majoritairement des éditeurs de contenus ou de logiciels. Virtualegis a notamment conseillé Kolor (désormais filiale de Gopro) sur la rédaction de contrats de partenariat, de contrats de licences, de concessions, de Recherche et Développement avec d'autres éditeurs mais aussi des fabricants.

Dans le domaine informatique et Libertés, le cabinet accompagne, par exemple, une société qui propose des prestations dans le domaine du tourisme médical pour des clients étrangers et qui exploite des données médicales. VirtuaLegis intervient également en tant que CIL externe pour plusieurs sociétés. Pour Pascal Alix, c'est un marché qui devrait se développer sous l'effet du règlement communautaire : "Aujourd'hui les TPE et PME n'ont peut-être pas pris la mesure des contraintes dans le domaine de la protection des données personnelles. Les entreprises ont deux ans pour se mettre en conformité avec le règlement communautaire qui a été publié en mai dernier avec des sanctions beaucoup plus lourdes jusqu'à 4 % du CA mondial.". VirtuaLegis propose, par ailleurs, une offre CIL externe ciblée, destinée aux organismes publics et en particulier aux collectivités territoriales réunissant les conditions pour externaliser leur mission de CIL.

En outre, VirtuaLegis a conclu un partenariat unique avec Nowall Innovation, conseil en stratégie, management et valorisation de l'innovation, qui permet de valider sur le plan technique les projets innovants. Ainsi, VirtuaLegis et Nowall Innovation accompagnent les TPE, PME, startups et porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation, ainsi que sur les problématiques de valorisation financière des innovations et actifs immatériels associés (brevets, marques, logiciels, applications, sites internet, bases de données, savoir-faire...). Nowall Innovation intervient notamment auprès des startups afin de valider avec elles leur business model.

Une logique de spécialisation

Pascal Alix estime qu'en dehors du contentieux, qui demeurera longtemps le cœur de métier de la majorité des avocats, il n'existe plus qu'une voie possible dans ce métier qui connaît une crise de mutation : l'excellence et/ou l'hyperspécialisation. "Ma logique consiste à me limiter strictement à certaines activités (contrats informatiques, conseil aux entreprises innovantes, "informatique et libertés") en passant le temps nécessaire sur les dossiers et en faisant des recherches exhaustives et rigoureuses", explique-t-il.

Par ailleurs, Pascal Alix considère qu'il est vain de se battre contre les plateformes d'intermédiation qui font du "dumping" sur les consultations juridiques. Il "pense qu'aujourd'hui, avec ce que l'on dénomme de manière abusive l'ubérisation de l'activité d'avocat, il ne faut pas confondre l'outil de mise en relation que sont les plateformes ou toutes ces manières de mettre en relation et le cœur de métier qui ne change pas beaucoup. Le cœur de métier qui réside dans l'analyse, la recherche jurisprudentielle et qui peut être aidée par des outils restera l'apanage des avocats". En clair, la valeur ajoutée de l'avocat n'est pas "ubérisable".

VirtuaLegis s'est renforcé début 2016 avec l'arrivée de Hubert de Segonzac, également avocat et CIL, qui intervient en tant qu'of counsel sur des problématiques "informatique et libertés". Un autre avocat devrait prochainement arriver pour compléter l'offre du cabinet qui va emménager en novembre prochain dans de nouveaux locaux.

Arnaud Dumourier (@adumourier)

Suivre @adumourier

PROFESSION JURISTE

[Interviews / Portraits](#)

[Réseaux & Associations](#)

[Décryptages](#)

[Nominations](#)

[Carrière & formation](#)

[En Librairie](#)

PROFESSION AVOCAT

[Deals](#)

[Nominations](#)

[Interviews / Portraits](#)

[Décryptages](#)

[Vie des cabinets](#)

[Institutions - Associations - Réseaux](#)

[On en parle](#)

[Activité](#)

[Déontologie](#)

[Pénal](#)

[Organisation judiciaire](#)

[Réglementation](#)

[Procédure civile](#)

[Stratégie & management](#)

[Communication](#)

[Documentation](#)

[Carrière & Formation](#)

[Culture](#)

[Interprofessionnalité](#)

PROFESSION NOTAIRE

[Exercice professionnel](#)

[Gestion de l'office](#)

INTERNATIONAL

[Europe](#)

[Amérique du Nord](#)

[Amérique latine](#)

[Asie / Pacifique](#)

[Afrique / Moyen-Orient](#)

[Affaires internationales](#)